

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 885

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« peuvent demander »

les mots :

« demandent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lorsque les zones d'accélération proposées par les territoires ne sont pas suffisantes à l'atteinte des objectifs, les référents préfectoraux doivent obligatoirement demander l'identification de zones complémentaires.